Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-242900793-20251217-CC_150_2025-DE

Communauté Lesneven Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

Membres en exercice : 40
- **Présents : 32**
- **Votants : 39**
- **Quorum atteint**

Date d'affichage de la convocation : 11/12/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N° CC/150/2025

Séance du 17/12/2025

Le 17 décembre 2025 à 18 h 00, le conseil communautaire – dûment convoqué le 11 décembre 2025 – s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de l'hôtel communautaire de Lesneven, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donné à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
GOULVEN	ILIOU	Yves		X	Louis BEAUGENDRE
GUISSENY	CABON	Herveline	X		
GUISSENY	CONQ	Mickaël	X		
GUISSENY	RAPIN	Raphaël	X		
KERLOUAN	COLLIOU	Christian	X		
KERLOUAN	GAC	Marie-Jo	X		
KERLOUAN	GUÉZÉNOC	Georges	X		
KERNILIS	IMBERDIS	François-Xavier	X		
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	X		
KERNOUËS	BÈLE	Christophe	X		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier		X	Sandra ROUDAUT
LE FOLGOËT	CASTEL	Odette	X		
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal	X		
LE FOLGOËT	LE GALL	Michel	X		
LE FOLGOËT	LE ROUX	Emmanuelle	X		
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	BERTHOU	Christine	X		
LESNEVEN	BOUCHARE	Julien	X		
LESNEVEN	CHAPALAIN	Claire	X		
LESNEVEN	CORNIC	Pascal	X		
LESNEVEN	KERMARREC	Nicolas		X	
LESNEVEN	LOAËC	Guy	X		
LESNEVEN	MARTIN	Aurélie		X	Pascal CORNIC
LESNEVEN	LE BIHAN	Sophie	X		
LESNEVEN	QUINQUIS	Yves		X	Claudie BALCON
PLOUDANIEL	BOUCKAERT	Isabelle		X	Philippe SERVEL
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	X		
PLOUDANIEL	MAYOL	Sandrine		X	Pierre GUIZIOU
PLOUDANIEL	SERVEL	Philippe	X		
PLOUDANIEL	TANNÉ	Michel	X		
PLOUIDER	LAGADEC	Marylène	X		
PLOUIDER	MAZÉ	David	X		
PLOUIDER	PAUGAM	René	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	ABGRALL	Sandrine	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAOUIC	Pascal	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	ABAUTRET	Pierre		X	Pascal GOULAOUIC
SAINT-FREGANT	GALLIOU	Cécile	X		
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis	X		
SAINT-MEEN	MADEC	Jean-Pierre	X		
TREGARANTEC	TOUDIC	Yann	X		

Secrétaire de séance : Guy LOAEC

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-242900793-20251217-CC_150_2025-DE

SPED : VALIDATION DU PLPDMA -PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Le PLPDMA est une feuille de route pour coordonner toutes les actions de réduction des déchets ménagers et assimilés sur notre territoire.

Cinq objectifs ont été fixés à l'horizon **2031** :

- Objectif 1 : réduire de 20 % la présence de déchets compostables dans nos ordures ménagères-OM- en 2031 par rapport à 2023 (chiffre MODECOM décembre 2023).
- Objectif 2 : diminuer de 10% la collecte sélective dans nos OM en 2031 par rapport à 2023 (chiffre MODECOM décembre.2023).
- Objectif 3 : réduire de 10% nos matériaux ou objets des filières (encombrants, incinérables, DEA, ASL, ABJ) par rapport à 2024.
- Objectif 4 : réduire de 15% les déchets verts à traiter sur nos aires de déchets verts par rapport à 2024.
- Objectif 5 : augmenter la qualité du tri des emballages secs (réduction de 15% les refus de tri en points d'apport volontaire par rapport à 2025. Réduction de 5% des refus de tri en collecte porte à porte par rapport à 2025).

Pour atteindre ces objectifs, 6 axes ont été choisis, chaque axe est composé de différentes actions.

- Axe 1 - adopter un comportement éco-exemplaire au sein des structures publiques du territoire
  - Action 1 : encourager et mettre en place l'exemplarité des structures publiques.
  - Action 2 : promouvoir des actions exemplaires en matière de prévention et réduction des déchets.
  - Action 3 : accompagner les communes et leurs partenaires dans la prévention des déchets.
  - Action 4 : continuer à optimiser la collecte.

- Axe 2 - promouvoir la gestion de proximité des biodéchets et réduire la production de déchets verts
  - Action 1 : généraliser le tri à la source des biodéchets.
  - Action 2 : identifier le gisement des déchets putrescibles des professionnels et faciliter leur valorisation.
  - Action 3 : être exemplaire en gestion des déchets verts pour faciliter l'adhésion des usagers aux pratiques environnementales et économiques plus responsables et durables.
  - Action 4 : promouvoir le jardinage au naturel – utiliser ses déchets verts chez soi pour l'amendement des sols (tonte, broyat, don de broyat de déchets verts et de broyat de branches).
  - Action 5 : témoigner sur les performances du territoire des objectifs de tri à la source des biodéchets.
  - Action 6 : aménagement des aires de déchets verts.

- Axe 3 - lutter contre le gaspillage alimentaire
  - Action 1 : mener des actions de sensibilisation sur le gaspillage alimentaire.
  - Action 2 : mener des actions de sensibilisation sur le gaspillage alimentaire auprès des établissements scolaires.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-242900793-20251217-CC_150_2025-DE

- <u>Axe 4 - promouvoir le réemploi et son développement et le non jetable</u>
    - Action 1 : communiquer/Sensibiliser le public et le scolaire sur le réemploi, le don, le partage, la réparation, le troc et la consommation responsable.
    - Action 2 : développer les filières de récupération
    - Action 3 : promouvoir l'économie circulaire, accompagner et informer sur l'impact d'un objet de sa conception à sa fin de vie.

- <u>Axe 5 - mettre en œuvre un plan de communication en faveur de la prévention des déchets</u>
    - Action 1 : communiquer sur la réduction des déchets par des outils adaptés aux cibles : Faire adhérer à la réduction des déchets.
    - Action 2 : sensibiliser les habitants de tous âges à l'intérêt de la prévention des déchets. Réaliser des animations sur la prévention en milieu scolaire, associatif et grand-public
    - Action 3 : mettre en œuvre un plan de communication en faveur de la réduction des déchets.
    - Action 4 : améliorer la qualité du tri sélectif.
    - Action 5 : utiliser la communication engageante et placer les habitants dans une posture active dans la transition pour les encourager aux changements. Accompagner les changements d'habitudes de consommation.

- <u>Axe 6 - réduire les déchets des activités économiques, touristiques et associatives</u>
    - Action 1 : améliorer la gestion des déchets des manifestations et évènements pour une meilleure qualité de tri.
    - Action 2 : accompagner et encourager la gestion des déchets touristiques.
    - Action 3 : accompagner les pros dans la réduction et la qualité du tri de leur déchets.

Ce programme a été soumis à une consultation publique du 20/10/2025 au 12/11 2025. Le résultat de cette consultation n'apporte pas de contribution à la constitution du programme.

Sur propositions de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi et de la commission TEE du 27 novembre 2025,

Il est proposé au conseil communautaire :

- **d'approuver le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés-PLPDMA**
- **d'autoriser la Présidente à le mettre en œuvre à compter du 1er janvier 2026.**

<u>Décision</u> : approbation à l'unanimité

Pour extrait conforme,

La Présidente
Claudie BALCON

Claudie BALCON
Signature numérique de Claudie BALCON
Date : 2025.12.19 13:57:33 +01'00'